

Plan d'Organisation de la
Surveillance et de la Sécurité

ESPACE PLONGEE D'ANTONY



SOMMAIRE

1. FONCTIONNEMENT GENERAL DE L’ETABLISSEMENT	5
1.1. PERIODE D’OUVERTURE DE L’ETABLISSEMENT	5
1.2. HORAIRES ET JOURS D’OUVERTURE AU PUBLIC.....	5
1.3. FREQUENTATION MAXIMALE INSTANTANEE (FMI)	6
1.4. CONDITIONS D’ACCUEIL DES PERSONNES A MOBILITE REDUITE	6
2. LA SURVEILLANCE	6
2.1. ZONES DE SURVEILLANCE.....	6
2.2. PERSONNEL DE SURVEILLANCE :.....	6
2.3. REMARQUES IMPORTANTES:.....	6
2.4. AUTRE PERSONNEL PRESENT DANS L’ETABLISSEMENT :	6
3. INSTALLATIONS, MATERIEL ET EQUIPEMENTS DE SECOURS	7
2.5. MATERIELS DE SAUVETAGE	7
2.6. MATERIELS DE SECOURISME.....	7
2.7. MATERIELS DE REANIMATION	7
2.8. MATERIEL DE SECOURS SPECIFIQUE A LA PLONGEE.....	7
2.9. REGISTRES, INVENTAIRES ET CONTROLE	7
2.9.1. Contrôle du matériel de liaison/téléphonique	7
2.9.2. Contrôle du matériel d’oxygénothérapie et de réanimation	7
2.9.3. Contrôle général du poste de secours	7
2.9.4. Affichage obligatoire	7
2.10. EXERCICES PERIODIQUES DES PROCEDURES DE SECOURS	8
3. IDENTIFICATION DES MOYENS DE COMMUNICATION	8
3.1. MOYENS DE COMMUNICATION INTERNE	8
3.2. MOYENS DE COMMUNICATION EXTERNE.....	8
4. DESCRIPTION DES INSTALLATIONS TECHNIQUES.....	9
4.1. MOYENS DE TRAITEMENT DE L’EAU	9
4.2. MOYENS DE FILTRATION DE L’EAU	9
4.3. STATION DE GONFLAGE	9
5. ORGANISATION INTERNE EN CAS D’ACCIDENT	10
5.1. SITUATION : PLONGEUR EN DIFFICULTE.....	10
5.2. SITUATION 3 : DECLENCHEMENT ALARME INCENDIE	11
7 ANNEXES	12
A. ANNEXE 3 : NUMEROS UTILES ET APPELS D’URGENCE	12
B. ANNEXE 4 : MODELE DE FICHE D’INTERVENTION.....	12
C. ANNEXE 5 : MESSAGES TYPES D’EVACUATION.....	12
D. ANNEXE 6 : PLANS	

Nom de l'établissement : ESPACE PLONGEE D'ANTONY

Adresse : 104 Rue Adolphe PAJEAUD
92 160 ANTONY

N° de téléphone de l'établissement : 01.40.96.64.55 – 06.87.77.27.65

Maître d'ouvrage : VILLE D'ANTONY

Propriétaire : VILLE D'ANTONY

Exploitant : VILLE D'ANTONY

Responsable d'établissement : Arnaud SERVAS

N° de téléphone du responsable de l'établissement : 01.40.96.64.55 / 06.87.77.27.65

Messagerie électronique du responsable de l'établissement :
espaceplongee@ville-antony.fr

Arrêté du 16 juin 1998, relatif au Plan d'Organisation de la Surveillance et des Secours dans les établissements de natation et d'activités aquatique d'accès payant.

Article 3 : « *le plan d'organisation de la surveillance et des secours détermine les modalités d'organisation de la surveillance. Il fixe ainsi le nombre et la qualification de la ou les personnes affectées à la surveillance des zones définies.* »

Liste du personnel :

RESPONSABLE

- ARNAUD SERVAS (PERMANENT)

ACCUEIL/ENTRETIEN VESTIAIRES :

- JEAN-MICHEL VEYRINAS (PERMANENT)
-

MONITEURS DE PLONGEE :

- Vanessa DOUSSOT (PERMANENT)
- Gwennaël PERRIN (PERMANENT)

Tous les salariés de l'Espace Plongée d'Antony, doivent prendre connaissance du présent document et de l'ensemble des dispositions de sécurité et indications spécifiques mentionnées dans le Plan d'Organisation de la Surveillance et des Secours. Sous l'autorité du Responsable de l'établissement, ils s'engagent à respecter les dispositions du Plan d'Organisation de la Surveillance et des Secours, à faire appliquer le règlement intérieur, à intervenir en appliquant les procédures et protocoles qui y sont indiqués.

1. FONCTIONNEMENT GENERAL DE L'ETABLISSEMENT

Catégorie ERP : **X-3**

Descriptif de l'établissement :

L'Espace Plongée d'Antony d'un bassin d'accès payant situé 104 rue Adolphe Pajeaud à Antony (92 160).

Nombre de bassin de l'espace plongée : **1**

Fosse :

- 20 m x 8 m (rectangle)
- Surface : 160 m²
- Profondeur : de 1,20 à 20,00 m
 - 6 plateaux de travail :
 - 1,20 m, 2,00 m, 3,00 m, 6,00 m, 12,00 m et 20,00 m
- Diamètre du tube : 6,50 m
- Volume : 1 500 m³

1.1. PERIODE D'OUVERTURE DE L'ETABLISSEMENT

Ouverture permanente

- A l'exception de la période de vidange du bassin, nécessaires à l'entretien et des éventuelles périodes de fermetures pour travaux.

1.2. HORAIRES ET JOURS D'OUVERTURE AU PUBLIC

	FOSSE
LUNDI	10H00 ¹ – 23H00
MARDI	10H00 ¹ – 23H00
MERCREDI	10H00 ¹ – 23H00
JEUDI	10H00 ¹ – 23H00
VENDREDI	10H00 ¹ – 23H00
SAMEDI	09H00 – 19H00
DIMANCHE	09H00 – 19H00

¹ 07h00 pour les institutionnels

1.3. FREQUENTATION MAXIMALE INSTANTANEE (FMI)

Le nombre d'individus admis simultanément dans le bâtiment de l'Espace Plongée d'Antony est limité à **105** personnes, avec les contraintes suivantes :

- 34 plongeurs max dans la fosse
- 19 personnes max dans la salle de formation
- 10 adhérents max dans le bureau de l'association

- Moments prévisibles de forte fréquentation : **SOIREES** et **WEEK END**

1.4. CONDITIONS D'ACCUEIL DES PERSONNES A MOBILITE REDUITE

Pour permettre l'accès aux personnes à mobilité réduite, l'Espace Plongée d'Antony est équipé, des équipements suivants :

- Places de stationnement réservées sur le parking
- Rampe d'accès à l'établissement
- Vestiaires, cabines, toilettes et douches adaptées et réservées
- Système de fauteuil-potence de mise à l'eau adapté.
- Fauteuil roulant adapté au milieu humide

2. LA SURVEILLANCE

2.1. ZONES DE SURVEILLANCE

L'organisation de la surveillance concerne l'ensemble de la zone de l'Espace Plongée d'Antony, qui comprend la zone accueil, les vestiaires et la fosse, voir le plan en annexe. Selon la fréquentation, la période de l'année, les jours et heures de la journée, le personnel en charge de la sécurité est tenu de se positionner au mieux pour assurer une surveillance CONSTANTE, ACTIVE, EXCLUSIVE et ADAPTEE aux différents facteurs pouvant influencer sur sa vigilance (fréquentation, luminosité, club, groupe, ...).

2.2. PERSONNEL DE SURVEILLANCE :

RAPPEL : LE PERSONNEL DE SURVEILLANCE EST AFFECTE A CETTE TACHE, A LA SECURITE DES USAGERS AINSI QU'A LA VERIFICATION DES CONDITIONS REGLEMENTAIRES D'UTILISATION DE L'EQUIPEMENT.

2.3. REMARQUES IMPORTANTES :

- La surveillance de la fosse doit être active, permanente et exclusive.
- Pour tous les personnels, l'usage du téléphone portable à titre personnel pendant le temps de travail² est formellement interdit.
- Les pauses « *cigarettes* » ne sont pas autorisées pendant le temps de travail.
- L'utilisation de la cigarette électronique à l'intérieur du bâtiment est interdite.

2.4. AUTRE PERSONNEL PRESENT DANS L'ETABLISSEMENT :

- Personnel de maintenance technique
- Personnel d'entretien

² En surveillance comme en enseignement

3. INSTALLATIONS, MATERIEL ET EQUIPEMENTS DE SECOURS

Plan de l'ensemble des installations (voir annexe)

Un poste de secours est situé à proximité du bassin.

Le matériel de secours est disponible dans un sac d'intervention situé dans le poste de secours.

2.5. MATERIELS DE SAUVETAGE

- Plan dur
- Bloc de plongée de secours équipé prêt à être utilisé
- Paire de palmes et masque

2.6. MATERIELS DE SECOURISME

- Nécessaire de premiers secours
- Jeu de colliers cervicaux
- Couverture de survie

2.7. MATERIELS DE REANIMATION

- Appareil de défibrillation automatisée externe
- Bouteille d'oxygénothérapie avec manomètre et débitre
- Ballons auto-remplisseur à valve unidirectionnelle (BAVU) et masques adaptés
- Inhalateurs moyenne/haute concentrations adaptés
- Aspirateur de mucosité
- Oxymètre de pouls
- Tensiomètre
- Thermomètre

2.8. MATERIEL DE SECOURS SPECIFIQUE A LA PLONGEE

- Tablette de notation immergeable
- Jeu de table MN 90
- Bouteille d'eau potable

2.9. REGISTRES, INVENTAIRES ET CONTROLE

2.9.1. Contrôle du matériel de liaison/téléphonique

Il est effectué régulièrement / quotidiennement, par l'équipe des moniteurs de plongée, à l'ouverture du poste de secours. Ils reportent ce contrôle sur le registre « *Main courante* » prévu à cet effet.

2.9.2. Contrôle du matériel d'oxygénothérapie et de réanimation

Il est effectué quotidiennement, par l'équipe des moniteurs de plongée à l'ouverture et à la fermeture du poste. Ils reportent ce contrôle sur le registre « *Main courante* » prévu à cet effet.

2.9.3. Contrôle général du poste de secours

Il est effectué régulièrement et après chaque intervention, par l'équipe des moniteurs de plongée. En cas de besoin, le réapprovisionnement du stock de matériel et de consommables de soins, est demandé au moniteur chef.

2.9.4. Affichage obligatoire

- Le POSS
- Le règlement intérieur
- Les diplômes des éducateurs sportifs et leurs cartes professionnelles
- L'attestation du contrat d'assurance
- Les relevés d'hygiène de l'Agence Régionale de Santé
- La déclaration d'ouverture d'établissement sportif + N° d'agrément Jeunesse et Sport
- L'arrêté d'ouverture du Maire
- Les conditions générales de vente : Tarification et formules Mairie d'Antony.
- La FMI (fréquentation maximale instantanée)

Tous ces documents sont affichés et/ou en libre consultation, à l'entrée de l'équipement.

2.10. EXERCICES PERIODIQUES DES PROCEDURES DE SECOURS

Le responsable d'établissement, a en charge l'organisation d'exercices périodiques de simulation de procédure de secours, permettant l'entraînement et la mise en situation des personnels. Ces exercices seront faits régulièrement et reportés dans un registre spécifique ou annexé au registre de sécurité.

Conformément à la réglementation, des recyclages de secourisme seront organisés annuellement à destination du personnel de surveillance (*Formation Continue Premiers Secours en Equipe*). De même que les recyclages quinquennaux des moniteurs de plongée.

3. IDENTIFICATION DES MOYENS DE COMMUNICATION

3.1. MOYENS DE COMMUNICATION INTERNE

- Sonorisation générale de l'équipement, est utilisée pour l'évacuation de la fosse (urgence).
- Téléphones fixes
- Par la voix
- Comme moyen de rappel des plongeurs en immersion
 - o Coups sur les échelles
 - o Allumage extinction des projecteurs subaquatiques
 - o Signal sonore immergeable

3.2. MOYENS DE COMMUNICATION EXTERNE

Une ligne téléphonique générale est située dans **le bureau d'accueil**. Elle permet d'accéder aux services de secours en cas d'accident.

Une ligne **téléphonique d'urgence** est située dans **le poste de secours**. Elle permet d'accéder aux services de secours (ligne directe 15-SAMU) en cas d'accident.

4. DESCRIPTION DES INSTALLATIONS TECHNIQUES

4.1. MOYENS DE TRAITEMENT DE L'EAU

- L'eau du bassin est traitée au chlore et produit sur site par électrolyse.
- Les produits spécifiques au traitement de l'eau sont stockés dans la station technique située sous le bassin. L'acide et le chlore sont entreposés dans des locaux exclusifs, séparés, fermés et ventilés.

4.2. MOYENS DE FILTRATION DE L'EAU

- L'eau du bassin est filtrée au travers 3 filtres à sable.
- Le débit de filtration moyen est de 220m³/heure

4.3. STATION DE GONFLAGE

Composé de :

Un local compresseur (en station technique) :

- o Surface 40 m²
- o Composé : 3 compresseurs de la marque BAUER + 12 blocs tampon de 50 l à 350 b
- o Débit 43m³/heure (par compresseur)
- o Gaz proposé : AIR

Une station de gonflage (sur le bord du bassin) :

- o Surface 20 m²
- o Composé de 2 rampes de 6 lyres AIR
- o Pression de service 230b

5. ORGANISATION INTERNE EN CAS D'ACCIDENT

5.1. SITUATION : PLONGEUR EN DIFFICULTE

Moniteur de plongée Fosse	Personnel de l'équipement Ou autre plongeur	Comment
<p>Usager en difficulté</p>		
<p>Signale la situation</p>		
<p>Fait évacuer la fosse</p>		<p>Cf. message d'urgence type</p>
<p>Réalise le bilan Alerte les secours ou fait alerter Réalise les gestes adaptés Apporte assistance et aide matérielle : DAE + O2</p>	<p>Aide à l'évacuation du bassin et oriente</p> <p>Alerte les secours</p> <p>Attend les secours à l'entrée de l'équipement</p>	
<p>Communique les informations aux secours spécialisés</p>	<p>Guide les secours à la victime</p>	<p>Cf. message d'urgence type</p>
<p>Victime prise en charge et faits consignés</p>		
<p>Consigne les faits sur main courante</p>		
<p>Reconditionne le sac d'intervention</p>		
<p>Compte rendu au responsable de la fosse et à la Direction des sports</p>		

5.2. SITUATION 3 : DECLENCHEMENT ALARME INCENDIE

Moniteur de plongée Fosse	Personnel de l'équipement ou autre plongeur	
Déclenchement alarme incendie		
Fait évacuer le bassin (public en immersion)		
Ouvrent les issues de secours		
Evacuent le public dans le calme		
Coordonne l'action du personnel		
Assurent la fluidité de l'évacuation		
Orientent le public à l'extérieur du bâtiment (point de rassemblement)		
Si présence de victimes réalise le bilan et les gestes de premiers	Alerte les secours	
Communique le bilan aux secours	Accueil les secours et les guide jusqu'aux victimes	
Si public en sécurité		
Consigner les faits dans main courante et registre de sécurité		

7 ANNEXES

a. ANNEXE 1 : NUMEROS UTILES ET APPELS D'URGENCE

b. ANNEXE 2 : MODELE DE FICHE D'INTERVENTION

c. ANNEXE 3 : MESSAGES TYPES D'EVACUATION

NUMEROS D'APPEL D'URGENCE

- **DANS POSTE DE SECOURS : LIGNE DIRECTE SAMU (15)**

Autres N° accessibles des postes téléphoniques de l'Espace Plongée d'Antony

en faisant le 0

- Sapeurs-Pompiers : **0 18** - Police : **0 17**

- Caisson hyperbare Hôpital **De Garches** : **0 01 47 10 77 78**
Bâtiment Vidal 3

Le message d'urgence doit être aussi précis que possible. Les moyens de secours qui seront envoyés dépendent de ce que nous allons décrire.

- « Bonjour je suis, moniteur de plongée à l'Espace Plongée d'Antony :

104 rue Adolphe Pajeaud
92 160 ANTONY

- Je suis joignable au numéro de téléphone : **01.40.96.64.55**

06 87 77 27 65

- Je suis en présence d'une personne :

- o d'unetaine d'années,
- o de sexe F/M,
- o victime de MALAISE / TRAUMA / HEMORRAGIE AU NIVEAU DE
- o qui présente des signes de...
- o SUSPICION D'ACCIDENT DE PLONGEE

- Nous avons effectué les gestes suivants O2 / DAE / PLS et les mesures prises FREQ CARD / SAT O2 / FREQ VENT (cf. fiche bilan) »

- Précisez s'il y a des risques persistants

- Attendez les instructions du service de secours

COORDONNEES DE LA VICTIME

DATE:	HEURE:	SEXE : F M
NOM:	PRENOM:	DATE DE NAISSANCE :
ADRESSE:		TEL:
		N°SS:

LIEUX

BASSIN	PLAGE	DOUCHES	VESTIAIRES
ACCUEIL	ESCALIERS	AUTRE :	

CIRCONSTANCES

NOYADE	MALAISE	CHUTE	ACC PLONGEE
--------	---------	-------	-------------

RAPPORT CIRCONSTANCIEL ("*QU'EST CE QUI S'EST PASSE?*")

BILAN VITAL

CONSCIENCE	VENTILATION	CIRCULATION	HEMORRAGIE
OUI NON	OUI NON	OUI NON	TRAUMA

CONSCIENCE

PERTE CONNAISSANCE	OUI	NON
CONVULSIONS	OUI	NON
QUESTIONS REPNSES		
QUESTION SIMPLE	OUI	NON
ORDRE SIMPLE	OUI	NON
MOTRICITE		
MEMBRE SUP GAUCHE	OUI	NON
MEMBRE SUP DROIT	OUI	NON
MEMBRE INF GAUCHE	OUI	NON
MEMBRE INF DROIT	OUI	NON

CIRCULATION

POULS RADIAL	POULS CAROTIDIEN
PERCU OUI NON	PERCU OUI NON
REGULIER OUI NON	REGULIER OUI NON
B FRAPPE OUI NON	B FRAPPE OUI NON
FREQ/ MIN :	FREQ/ MIN :
PALEUR OUI NON	MARBRURES OUI NON
T A :	SOIF OUI NON

VENTILATION

REGULIER OUI	AMPLE OUI NON
--------------	------------------

		NON	
SENSIBILITE		SUPERFICIELLE OUI NON	BROYANTE OUI NON
MEMBRE SUP GAUCHE	OUI NON	RONFLEMENTS OUI NON	PAUSES OUI NON
MEMBRE SUP DROIT	OUI NON	SUEURS OUI NON	SIFFLEMENTS OUI NON
MEMBRE INF GAUCHE	OUI NON	DOULOUREUSE : OUI NON	
MEMBRE INF DROIT	OUI NON	SAT O2	FREQ/ MIN :

MALAISES

PROVOQUE PAR:	
QUALITE:	MALADIE:
REGION:	HOSPITALISATION:
SEVERITE:	TRAITEMENT:
TEMPS:	ALLERGIE:

BILAN LESIONNEL

TETE / COU	DOS
THORAX	ABDOMEN
MEMBRE SUP	MEMBRE INF
PLAIE	PLAIE HEMORRAGIQUE
BRULURE	DEFORMATION
ECH. DE LA DOULEUR	

BILAN DE SURVEILLANCE

PLAINTES EXPRIMEES	HEURE
CHAUD	CONSCIENCE
FROID	VENTILATION
VERTIGES	POULS
PARALYSIE	SATURATION O2
FOURMILLEMENT	TEMPERATURE

HEURE.....H.....	HEURE.....H.....
OUI NON	OUI NON
...../min/min
...../min/min
%	%
°C	°C

ASSIS	1/2 ASSIS
JAMBES SURELEVEES	PANSEMENT
GARROT	ATTELLE
PROTECTION THERMIQUE	ASPIRATION
OXYGENE	INHAL INSUFF
MASSAGE CARDIAQUE EXTERNE	DEFIBRILATION

ALLONGEE	PLS
COMPRESSION MANUELLE	POINT DE COMPRESSION
IMMOBILISATION GENERALE	REFROIDISSEMENT
LVA	VENTILATION ARTIFICIELLE
OXY HEURE :.....H.....	OXY L/min :.....
DSA HEURE :.....H.....	NBRE CHOCS :.....

GESTES EFFECTUES ET EVOLUTION DE L'ETAT DE LA VICTIME :

--

SECOURS SPECIALISES

15	18	APPEL :.....H.....	15	18	ARRIVEE :.....H.....
CASERNE:		DEPART :.....H.....	HOPITAL NON	OUI	NOM HOPITAL:
VICTIME EVACUEE	OUI	NON	PAR	SPP	SAMU

EMARGEMENTS

<u>INTERVENANT</u> <u>PISCINE:</u> NOM: SIGNATURE:	<u>LA VICTIME :</u> NOM: SIGNATURE:	<u>REFERENT ADULTE (</u> <u>POUR LES</u> <u>MINEURS):</u> NOM: SIGNATURE:	<u>SECOURS</u> <u>MEDICALISES:</u> NOM: SIGNATURE:
---	---	---	---

EVACUATION D'URGENCE :

« Mesdames, Messieurs, nous sommes dans l'obligation d'évacuer l'établissement, veuillez-vous diriger vers les sorties de secours dans le calme,

Je répète :

Mesdames, Messieurs, nous sommes dans l'obligation d'évacuer l'établissement, veuillez-vous diriger vers les sorties de secours dans le calme, merci. »

EVACUATION D'UN BASSIN EN RAISON D'UN PROBLEME TECHNIQUE :

« Mesdames, Messieurs, en raison d'un problème technique nous sommes dans l'obligation d'évacuer le bassin. Nous vous invitons à vous diriger vers les vestiaires.

Je répète :

Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs, en raison d'un problème technique nous sommes dans l'obligation d'évacuer le bassin. Nous vous invitons à vous diriger vers les vestiaires. Merci d'accepter nos excuses pour ce désagrément »